Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Bevölkerungsschutz BABS
Office fédéral de la protection de la population OFPP
Ufficio federale della protezione della popolazione UFPP
Federal Office for Civil Protection FOCP

Liste de contrôle Évaluation des dommages

Généralités

- La place sinistrée n'est accessible que sur autorisation de la direction d'intervention.
- Idéalement, elle est évaluée par des spécialistes expérimentés (coordination de l'intervention, conservation-restauration, sécurité, protection civile).
- Une documentation et une évaluation sélectives mais représentatives constituent une base essentielle pour les décisions ultérieures et la mise en place des mesures nécessaires.

Objectifs

- Effectuer une première évaluation sérieuse de l'ampleur des dommages par site.
- Établir une base permettant de déterminer les besoins en personnel et en matériel ainsi que l'infrastructure nécessaire.
- Documenter les dommages et la place sinistrée pour les différentes parties prenantes (assurances, prêteurs, propriétaires immobiliers, sponsors, médias, etc.) et pour les besoins ultérieurs (collecte de fonds, rapports, présentations, etc.).

Contenu

1. Liste de contrôle Évaluation des dommages
2. Formulaire Évaluation des dommages

1. Liste de contrôle Évaluation des dommages

- ☐ Attendre que la direction d'intervention autorise l'accès à la place sinistrée.
- ☐ Vérifier que toutes les situations dangereuses sont maîtrisées (étagères susceptibles de s'effondrer, etc.).
- ☐ Porter un équipement de protection individuelle pendant le sauvetage (casque de protection, chaussures de sécurité, gants, lampe, etc.).
- ☐ Inspecter et évaluer la place sinistrée avec une autre personne (prendre du matériel de documentation et un appareil photo).
- ☐ Procéder de manière systématique et recueillir, à l'aide du formulaire « Évaluation des dommages », des informations sur la place sinistrée et les objets endommagés.
- ☐ Une personne assure la documentation photo de la place sinistrée, à l'intérieur et à l'extérieur, sous tous les angles, en mettant en évidence la situation et l'état des objets trouvés à son arrivée. Elle veille à ne rien déplacer.
  Attention : il n'est pas nécessaire de réaliser une documentation complète de tous les objets ni de tous les emplacements dans le détail (étagères, tiroirs, etc.).
- ☐ Retourner au point de rencontre afin d'informer toutes les personnes impliquées sur la situation constatée.
- ☐ Planifier de manière appropriée l'infrastructure, le matériel et le personnel pour le sauvetage et la stabilisation des objets.

2. Formulaire Évaluation des dommages

(Compléter un formulaire par zone)

Date du sinistre :	
Date du sauvetage :	
Complété par :	
Type de dommage :	
Bâtiment :	
Étage :	
Emplacement :	
État des locaux : *(p. ex. manque de luminosité/eau stagnante/accessibilité)*	
Mobilier :	☐ Étagères ☐ Armoires ☐ Armoires à plans ☐ Vitrines ☐ Armoires à roulettes ☐ Parois grillagées ☐ Palette ☐
Type d'objets :	

État	**Quantité :** **Mètres linéaires, volumes, caisses empilables, palettes**	**Remarques**
☐ Mouillé		
☐ Humide		
☐ Cassé, écrasé		
☐ Boueux		
☐ Brûlé		
☐ Fumée/suie		
☐ Moisissures		
☐ Nuisibles		
☐ Autres		

Caractéristiques	Remarques
☐ Objets à sauver en priorité	
☐ Marchandises dangereuses	
☐ Exposition aux biocides	
☐ Objets lourds/volumineux	